

ACER 21-7-14

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	ACER 21-7-14
Autres moyens d'identification	10146
Famille du produit	ACER/ACERnt Controlled Release Fertilizer
Usage recommandé	Engrais à libération contrôlée pour plantes.
Fabricant	Master Plant-Prod Inc., 314 Orenda Rd. , Brampton, Ontario, Canada, L6T 1G1, Canada
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, 1-888-226-8832 (North America) or 1-613-996-6666 (International), 24 Hours

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

Classification

Lésions oculaires graves - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Potassium nitrate	7757-79-1	5-10		
Calcium dihydrogen phosphate	7758-23-8	<5		

Identificateur du produit : ACER 21-7-14 - Ver. 1
 Date de préparation : le 22 septembre, 2014
 Date de la plus récente version révisée : le 08 mai, 2024

FDS No. : 0054

Page 01 de 05

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'urgence si un Centre antipoison ou un médecin recommande de le faire.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer la peau immédiatement et doucement à l'eau tiède pendant au moins 30 minutes. Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise ou des inquiétudes.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant au moins 30 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Inonder d'eau pulvérisée ou de brouillard d'eau.

Dangers spécifiques du produit

Peut intensifier un incendie. Ne pas inhaler les vapeurs de décomposition.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : oxydes de nitrogènes corrosifs et comburants; anhydrides phosphoriques corrosifs; oxydes de potassium; metal oxides.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux. Éliminer toutes les sources d'ignition. Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Ensure adequate ventilation.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir le déversement. Éviter de produire de la poussière. Recueillir au moyen d'une pelle, d'une écope ou d'un aspirateur HEPA approuvé et placer dans un récipient approprié en vue de l'élimination. Éviter le contact avec des matières combustibles, les matières organiques et les sources d'inflammation. Examiner la Section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de données de sécurité.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas inhaler ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter l'exposition durant la grossesse et pendant l'allaitement. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles.

Identificateur du produit : ACER 21-7-14 - Ver. 1

FDS No. : 0054

Date de préparation : le 22 septembre, 2014

Date de la plus récente version révisée : le 08 mai, 2024

Page 02 de 05

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : sec, bien ventilé, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité). Stocker dans le récipient d'expédition original étiqueté. Tenir hors de portée des enfants.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Exposition à la poussière jusqu'à 10 mg / m³.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser une enceinte avec système de ventilation par aspiration à la source, le cas échéant, pour contrôler la quantité de produit dans l'air. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH muni d'une cartouche appropriée.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Granules multicolore.
Odeur	Sans odeur
Seuil olfactif	Sans objet
pH	Pas disponible
Point de fusion/Point de congélation	Sans objet (fusion); Sans objet (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Sans objet
Point d'éclair	Pas disponible
Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité (solides et gaz)	Ne brûle pas.
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Tension de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative (eau = 1)	Pas disponible
Solubilité	Sans objet dans l'eau; Sans objet (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Sans objet
Viscosité	Sans objet (cinématique)
Autres informations	
État physique	Solide

Identificateur du produit : ACER 21-7-14 - Ver. 1
Date de préparation : le 22 septembre, 2014
Date de la plus récente version révisée : le 08 mai, 2024

FDS No. : 0054

Page 03 de 05

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Chaleur. Eau, teneur en eau ou humidité.

Matériaux incompatibles

Risque accru d'incendie et d'explosion en contact avec : agents réducteurs (p. ex. hydroquinone), acides organiques (p. ex. acide acétique).

Produits de décomposition dangereux

Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced. Passez en revue la section 5 (Dangers spécifiques découlant du produit) pour les matières dangereuses générées lors d'un incendie.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Calcium dihydrogen phosphate		5000 mg/kg (rat)	

CL50: Sans objet.

DL50 (orale): Aucun renseignement trouvé.

DL50 (cutanée): Aucun renseignement trouvé.

Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une légère irritation selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une irritation oculaire sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Très faible activité de vapeur. À fortes concentrations peut causer irritation du nez et de la gorge.

Absorption par la peau

Non absorbé par la peau.

Ingestion

Si de grandes quantités sont avalées dans les cas graves, les symptômes peuvent comprendre la fatigue, une faiblesse, de la fièvre, un gonflement ou une douleur abdominale, une coloration jaunâtre de la peau et des yeux, des nausées et des vomissements.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé être un sensibilisant cutané. Sensibilisant des voies respiratoires.

Cancérogénicité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Identificateur du produit : ACER 21-7-14 - Ver. 1

Date de préparation : le 22 septembre, 2014

Date de la plus récente version révisée : le 08 mai, 2024

FDS No. : 0054

Page 04 de 05

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé. Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Classification SIMDUT 1988

Il ne s'agit pas d'un produit contrôlé selon le SIMDUT.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par MPPI Technical Department

Numéro de téléphone 905-793-8000

Date de préparation le 22 septembre, 2014

Date de la plus récente version révisée le 08 mai, 2024

Références Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Avis Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Maître Plant-Prod Inc., ni aucun de ses distributeurs, ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information contenue dans ce document. Bien que certains dangers soient décrits, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. La détermination finale de la convenance de tout produit est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence.

Identificateur du produit : ACER 21-7-14 - Ver. 1

FDS No. : 0054

Date de préparation : le 22 septembre, 2014

Date de la plus récente version révisée : le 08 mai, 2024

Page 05 de 05